

Création / reprise d'entreprise

Les dispositifs spécifiques aux Personnes Handicapées

Pour quel public ?

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi,
- bénéficiaires de la Loi ou en voie de l'être,
- ayant un projet de création/reprise d'entreprise (activité principale),

dès lors que l'envie de créer est exprimée (et même si l'idée n'est pas encore clairement établie....).

180

demandeurs d'emploi
handicapés
bénéficient chaque année
d'une aide de l'Agefiph en
Pays de la Loire.

Quelles aides ?

Quoi ?

Accompagnement individuel gratuit

(financé par l'Agefiph) :

- **Pour construire et valider le projet :**
définition l'idée, étude de marché, budget prévisionnel, choix des statuts, actions commerciales et communication, recherche de financements.
- **Après la création, pour développer l'entreprise :**
suivi de gestion, soutien administratif, organisation et mise en place des actions commerciales et de communication.

Qui ?



www.aidecreationentreprise.fr

Contacts

Nantes : 02 40 52 52 12
contact@bge-atlantiquevendee.com
St Nazaire : 02 40 22 59 72
stnazaire@bge-atlantiquevendee.com
Vendée : 02 51 47 96 25
bgevendee@bge-atlantiquevendee.com
Mayenne : 02 43 67 01 47
contact@bge-anjou-mayenne.com
Maine et Loire : 02 41 66 52 52
contact@bge-anjou-mayenne.com
Sarthe : 02 43 61 23 18
lerelais@bge-rilesarthe.com

Aide à la création d'entreprise de 6 000 €

en complément d'un apport de 1 500€.



0 800 11 10 09
pays-loire@agefiph.asso.fr

Aide attribuée par l'Agefiph, sous conditions d'éligibilité et de l'étude de la viabilité du projet.

www.agefiph.fr

Possibilité d'appui au montage par BGE.

Aide à solliciter avant la création d'entreprise.

Obtention de l'aide conditionnée à la validation de l'Agefiph.

Prise en charge des coûts de micro-assurance

« Entrepreneurs de la Cité » par l'Agefiph



www.entrepreneursdelacite.org

04 37 24 52 70
contact@entrepreneursdelacite.org

(responsabilité civile professionnelle, complémentaire santé, prévoyance)

Le partenariat entre ces organismes permet aux futurs chefs d'entreprise la mise en place d'un parcours complet et sécurisé vers la création de leur entreprise.

Ils sont orientés au bon moment, vers le bon interlocuteur.

250

créateurs d'entreprise en situation de handicap sont accompagnés chaque année par les BGE des Pays de la Loire.

Comment orienter la personne ?

Dès identification du projet de création d'entreprise, et si la personne souhaite être accompagnée sur son projet, le porteur de projet **doit être orienté vers BGE par son conseiller à l'emploi Pôle Emploi, Cap emploi ou Mission Locale.**

BGE prendra ensuite contact avec le porteur de projet : il organisera son parcours, l'informerá plus amplement sur les aides, et pourra l'aider sur le montage du dossier.